

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1062 relatif à la deuxième session ordinaire au Conseil représentatif (30 octobre 1948).

n° 1062

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884

Vul'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représen tatif de la Côte française des Somalis et dépendances

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La deuxième session ordinaire du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis aura lieu à Djibouti le samedi 39 octobre 1948, à 8 heures, au Hall des informations. M. Chamboredon, secrétaire général, y représentera le Gouverneur. Art. 2. — L'ordre du jour est fixé comme suit : 1° Questions financières; 2° Questions domaniales; 4° Questions diverses. Art. 3. — Le présent arrêté, (pii fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.